



ASPEC

Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Charbonnières-les-Bains

RÉTABLIR LA VÉRITÉ ?

“ C’est la Métropole ! C’est le PLU ! Les citoyens font trop de recours ! ” *

Vous devez le savoir : notre association a pour seul but de préserver l’aspect village et l’intérêt de ses paysages qui font, depuis des décennies, le charme et la qualité de vie de notre commune. Rappelons qu’il n’y a pas si longtemps Charbonnières-les-Bains était une «Ville d’Eau» de caractère élégant, largement boisée et préservée de constructions utilitaires non intégrées dans l’architecture globale.

Nous voulons que notre commune vive avec son temps, accepte la modernité et le développement, mais sans brutalité urbanistique, sans insulte pour son passé. Or, de nombreux habitants et notre association se voient obligés de lutter contre des décisions et choix urbanistiques de la municipalité qui vont à l’encontre du caractère particulier de notre village.

Pourquoi vouloir détruire plutôt que réhabiliter ? Villa Lamartine, Maison de la Presse...

De très beaux exemples de réhabilitation existent dans la Métropole, le Maire de Tassin-la-Demi-Lune vient de refuser un permis de démolir.

Pourquoi vouloir supprimer les respirations végétales du cœur de village pour laisser la place à des bâtiments sans caractère ?

Pourquoi ne pas refuser les projets de construction qui ne s’insèrent pas dans leur environnement bâti ou paysager, comme le prévoit notamment l’article R111-27 du code de l’urbanisme ?

De nombreuses communes de l’Ouest lyonnais interdisent l’édification de bâtiments en rupture avec la construction traditionnelle ou qui portent atteinte à l’environnement paysager (Ecully, Sainte-Consoirce, Vaugneray....)

Pourquoi la municipalité n’a-t-elle pas fait opposition à la suppression d’EBC¹ interdisant la réalisation d’immeubles collectifs alors que le nouveau PLU-H va dans le sens d’une protection accrue des espaces végétaux ?

Et pourquoi ne s’oppose-t-elle pas à l’abattage d’arbres remarquables ?

Pourquoi avoir renoncé à toute réunion de la commission extra-municipale d’urbanisme, associant les citoyens et les associations en amont des décisions ?

Pourquoi avoir interdit une marche² par arrêté municipal pour « troubles à l’ordre public... », alors qu’il s’agissait de visiter les sites menacés, d’informer les habitants et de leur faire prendre conscience de la nécessité de défendre le patrimoine ?

Aujourd’hui, faute d’écoute et de concertation sur les projets avec les autorités locales, des citoyens n’ont pas d’autre solution que de saisir les tribunaux pour faire valoir leurs droits. Tout ceci nous engage à poursuivre nos actions d’information et de sensibilisation auprès des habitants.

Sommes-nous des politiques ? **NON !**

Mais des citoyens en colère face aux dysfonctionnements... **OUI !**

PARMI NOS ARTICLES PARUS SUR LE SITE :

- Pourquoi l'ASPEC se mobilise ? Carte de projets répertoriés
- Le nouveau PLU-H, pour ne pas défigurer le cœur de notre village
- Plans triennaux et logements aidés réalisés
- Plan de mixité sociale avec la Préfecture (loi SRU à Charbonnières)
- Villa Lamartine / Maison Tabard : un été mouvementé
- Une multiplication de logements collectifs (données officielles sur les PC à Charbonnières entre 2009 et 2018)
- La bétonisation à Charbonnières : une triste réalité (chiffres publics donnés)
- Ces villes qui revégétalisent
- Campus du Numérique : inauguration par la Région de la première pierre posée
- Inondations samedi 15 juin 2019 au centre village
- Reportage vidéo : ces maires qui pleurent leur centre-ville

... et bien d'autres en cours, à suivre en ligne



PRÈS DE 20 PROJETS EN COURS RÉPERTORIÉS :

- Centre village :
Villa Lamartine / Maison Tabard, Maison de la Presse, Villa des Lilas, Immeuble les Ombrages, ancien casino (MDA en discussion)
- Chanterie : 3 projets
- Avenue Lamartine vers la salle Alpha
- Vieux-Bourg :
Chemin Beckensteiner, Chemin Saint-Roch, Pharmacie Place de l'Eglise, 48-50 Lassaingne-Bourquin
- Route de Paris
- Château La Ferrière
- Les Verrières

